

Arrêté relatif à la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique de déclassement de voies dans le périmètre de la ZAC du Grand Bellevue (communes de Nantes et de Saint-Herblain)

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation du Président aux Vice-Présidents,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes relatives au déclassement,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L.123-4 du code de l'environnement et la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2022,

Vu le projet de la ZAC du Grand Bellevue présenté par LOMA, aménageur sur les communes de Saint-Herblain et de Nantes,

Considérant que la réalisation de ce programme nécessite le déclassement d'emprises et de voies,

Considérant que le programme donnera lieu à un réaménagement des espaces publics,

Considérant la nécessité de conduire une enquête publique préalable au déclassement,

Arrête

Article 1. Monsieur Pierre BACHELLERIE, retraité de la marine nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci-dessus,

Article 2. Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur,

Article 3. Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Pierre BACHELLERIE.

mis en ligne le :

16 SEP. 2022

Fait à Nantes, le **13 SEP. 2022**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220913-2022_604ARR-AR
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022